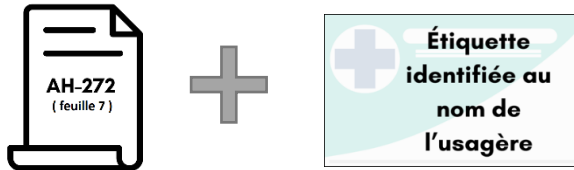


DISPOSITION SÉLECTIVE DES PLACENTAS

Disposition sélective des placentas Unité d'obstétrique- Hôpital Anna-Laberge

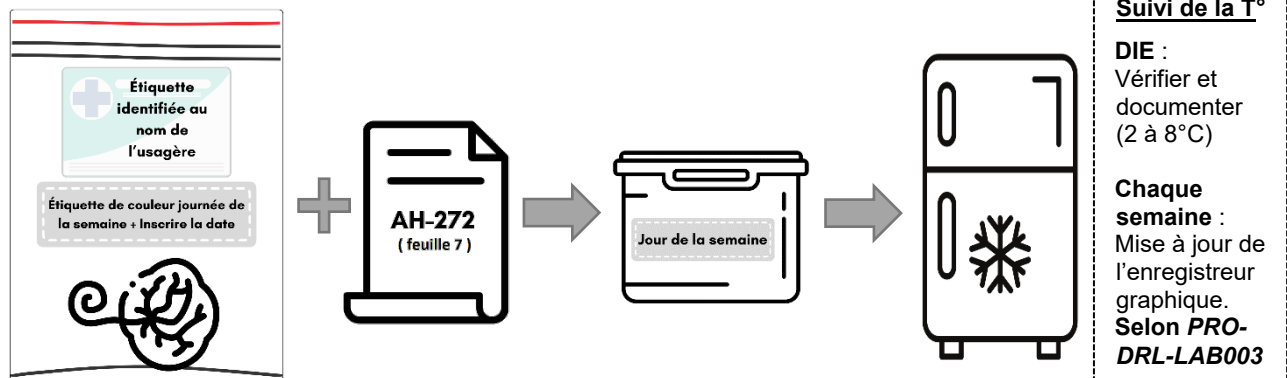
Avant l'accouchement

⇒ Préparer la documentation et l'étiquette



Après l'accouchement

- ⇒ Le médecin ou la sage-femme examine le placenta
- ⇒ Le placenta est inséré dans le sac de plastique identifié (avec étiquette identifiée au nom de l'usagère)
- ⇒ Ajout de l'étiquette de couleur (correspondant à la journée de la semaine + inscrire la date)
- ⇒ **Si la placenta semble normal** : il est entreposé dans le bac identifié à la journée de la semaine (idem à l'étiquette de couleur) dans le réfrigérateur prévu à cet effet.



Si le placenta semble anormal, et qu'une analyse en laboratoire est demandée :

- ⇒ Acheminer le placenta ayant besoin d'analyse au laboratoire dès que possible avec les **formulaires AH-272 et AH-284**, dûment complétés (poids, etc.).
- ⇒ Déposer le sac contenant le placenta dans un contenant de plastique identifié de l'étiquette DCI.



L'aide de service (chaque fin de soirée) :

- ⇒ Fait la rotation des placentas en vue de disposer de ceux de plus de 7 jours.
- ⇒ Place les placentas de 7 jours, dans un sac jaune biorisque au réfrigérateur.



- ⇒ **Au 8^e jour** : Jeter le sac biorisque dans le contenant biorisque.
- ⇒ L'hygiène et salubrité récupère quotidiennement le contenant biorisque.



- ⇒ Garder les placentas qui seront récupérés, par les usagères, dans un bac au réfrigérateur.
- ⇒ Faire signer le formulaire CLI-60672 lors de la remise du placenta et l'acheminer aux archives.